

L'an Deux Mil Dix Neuf, le lundi 07 Janvier, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, en application des articles L 2121-7, L2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monique PARIS, Maire.

Etaient présents : BOURDON-NEUVILLE Céline, CHEDEVILLE Sylvain (arrivée à 19h00 délibération n°4/2019), DENOLLE Karine, ENEE Régine, GERAUD Jean, HOUDUSSE Michel, LA MARTA BLASCO Laurence, MAGIS Jean-Claude, PIARD Philippe, PORQUET Alain, RUIZ Hervé, STALLIN Nathalie, TCHEOU Guy Passou

Absents: Candice FERNANDEZ, William HERFORT, Gwénaëlle THOREL, Magali VINCLET

Absents et excusés : Isabelle CARPENTIER qui a donné pouvoir à Michel HOUDUSSE

Secrétaire de séance : Alain PORQUET

Date de convocation : 27 décembre 2018

PREAMBULE

Mme Le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- Autorisation au Maire : signature convention d'adhésion au service de fourrière animale
- Paiement consultation médicale
- Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement (point inscrit au vu de l'urgence pour la continuité des services suite absence)

Après délibération et à l'unanimité (14 voix pour dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'ajout de ces points.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU PRECEDENT CONSEIL

Le Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

AUTORISATION AU MAIRE : SIGNATURE CONVENTION AVEC EXTERION MEDIA – MOBILIERS URBAINS

(n°1/2019)

Cette convention est conclue pour la fourniture, la pose et l'entretien de mobilier urbain supportant accessoirement de la publicité.

La commune de Frénoville concède à la Société EXTERION MEDIA deux emplacements sur le domaine public aux adresses suivantes :

- Rue Albert 1^{er}
- Rue du Marais

La convention est conclue pour une durée de 6 ans.

Après délibération et à l'unanimité (14 voix pour dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer la convention « mobilier urbain » entre la commune de Frénoville et la Société EXTERION MEDIA

AUTORISATION AU MAIRE : SIGNATURE AVENANT CONVENTION AVEC DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

(n°2/2019)

Dans le cadre de la modernisation de la gamme des moyens de paiement offerts aux usagers, la commune de Frénoville avait adopté le dispositif TIPI (Titre Payable par Internet)

La DGFIP a développé une offre globale de paiement permettant de régler non seulement par carte bancaire (TIPI) mais aussi par prélèvement SEPA unique. Cette offre porte le nom de PayFip.

Un avenant à la convention initiale doit être effectué afin de faire bénéficier les usagers de ce nouveau dispositif.

Après délibération et à l'unanimité (14 voix pour dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer l'avenant au service de paiement en ligne des recettes publiques.

LOTISSEMENT DU CHAMP D'OLAN : REPRISE DE LA VOIRIE ET ESPACES COMMUNS DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Reporté à une date ultérieure.

OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2019

(n°3/2019)

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits budgétaires pour permettre certaines opérations d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019.

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Maire, jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2018

(opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »

- Chapitre 20 immobilisations incorporelles : 5 000.00 €
- Chapitre 21 immobilisations corporelles : 89 600.00 €
- Chapitre 23 immobilisations en cours : 1 814 000.00 €

Considérant les opérations concernées, qui pourraient donner lieu à des engagements ou des mandatements préalablement au vote du budget, en dehors des restes à réaliser repris sur l'exercice 2018

Après délibération et à l'unanimité (14 voix pour dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal autorise Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite des crédits suivants :

- Article 2135 « Agencements, installations aménagement » 65 000.00 €
- Article 2152 « installation voirie » 17 000.00 €
- Article 2313 « constructions » 200 000.00 €

(Arrive de Sylvain CHEDEVILLE à 19h00)

**AUTORISATION AU MAIRE : SIGNATURE MARCHE EXTENSION GROUPE
SCOLAIRE**

(n°4/2019)

Vu le Code des Marchés Publics,
Vu l'avis de la commission d'appels d'offres en date du 07 janvier 2019,

Après délibération et à l'unanimité (15 voix pour dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché suivant :

Descriptif : Travaux d'extension du groupe scolaire

Mode de passation : procédure adaptée

Ont été retenus :

Lot A – DEMOLITION DESAMIANTAGE – Ets LECLERC pour montant HT 16 970.00 € soit 20 364.00 € TTC

Lot B – MACONNERIE GROS OEUVRE – NCR pour un montant HT de 189 285.03 € soit 227 142.03 € TTC

Lot F – CHARPENTE BOIS LAMELLE COLLE – Ets BRUNO pour un montant HT 30 824.85 € soit 36 989.82 €

Lot G – COUVERTURE ETANCHEITE – Ets DELAUBERT pour un montant HT de 76 243.47 € soit 91 492.16 € TTC

Lot H – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM SERRURERIE – SARL AFM pour un montant HT de 50 311.99 € soit 60 374.39 € TTC

Lot J – MENUISERIES BOIS – SOPROBAT pour un montant HT de 20 762.42 € soit 24 914.90 € TTC

Lot K – PLOMBAGE CHAUFFAGE VENTILATION – VIMA THERMIQUE pour un montant HT de 98 732.24 € soit 118 478.68 € TTC

Lot N – ELECTRICITE – INSTALL ELEC pour un montant HT de 43 733.00 € soit 52 479.60 € TTC

Lot P – PEINTURE – SAVARY BOYER pour un montant HT de 15 052.00 € soit 18 062.40 € TTC

Lot Q – REVETEMENTS DE SOLS – SOLS DELOBETTE pour un montant HT de 8 134.00 € soit 9 760.80 € TTC

Lot R – TERRASSEMENTS VOIRIE ASSAINISSEMENT – ETS MOULIN pour un montant HT de 65 754.04 € soit 78 904.85 € TTC

Soit un total HT de 615 803.04 € et 738 963.64 € TTC

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2019.

SIGNATURE CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE FOURRIERE ANIMALE
(n°5/2019)

La convention, qui prévoit l'accès des communes aux services offerts par la Fourrière animale de la Communauté Urbaine de Caen la Mer, est arrivée à terme le 31 décembre 2018.

Afin de continuer à bénéficier de ce service, une nouvelle convention a été établie pour une durée maximale de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Le tarif sera actualisé chaque année par le Conseil Communautaire. Pour 2019, il est de 0.81 €/habitant.

Après délibération et à l'unanimité, (15 voix pour dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer la nouvelle convention pour une durée maximale de 3 ans.

PAIEMENT CONSULTATION MEDICALE
(n°6/2019)

Dans le cadre d'une consultation médicale, ordonnée par la commune de Frénoville, pour l'un de ses salariés, et afin de régler directement le médecin ou le spécialiste, une délibération de principe est nécessaire.

Après délibération et à l'unanimité (15 voix pour dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal donne son accord pour régler directement le médecin ou le spécialiste uniquement si la consultation résulte d'une demande de la commune de Frénoville.

DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT
(n°7/2019)

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-1,
Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles,
Sur le rapport de Mme Le Maire,

Après délibération et à l'unanimité (15 voix pour dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Mme Le Maire ou son représentant à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
Le Maire ou son représentant sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget

QUESTIONS DIVERSES

- Amicale des Aînés : Assemblée Générale jeudi 10 janvier 2019 à 15h00 – transmis par email le 04 janvier 2019
- Anciens Combattants : Assemblée Générale Extraordinaire vendredi 11 janvier à 18h00 – transmis par email le 04 janvier 2019
- Comptes rendus de la CDC du Val Es Dunès :
 - 29 novembre 2018 transmis par email le 12 décembre 2018
 - 20 décembre 2018 transmis le 27 décembre 2018
- CDC du Val Es Dunès : Rapport d'activités de l'année 2017 transmis par email le 28 décembre 2018
- Compte rendu de l'Assemblée Générale de GOODWOOD du 12 décembre 2018 transmis par email le 02 janvier 2019
- Comptes rendus du SMEOM d'Argences :
 - 28 novembre 2018 transmis par email le 07 décembre 2018
 - 12 décembre 2018 transmis le 17 décembre 2018
- SMEOM d'Argences : réorganisation de la collecte transmis par email le 16 novembre 2018
- Remerciements pour la subvention municipale :
 - La Ligue contre le Cancer
 - Secours Catholique
- Remerciements pour le colis aux anciens :
 - Mme FOUILLET Paulette
 - Mr Mme TREUVEUR
 - Mr Mme PUREN
 - Mr BIENACEL
 - Mr Mme LECOEUR
 - Mr Mme SOROKA-JESS
 - Mr Mme LE BEDEL
 - Mr Mme VERDONCK
- Mme PARIS informe le Conseil Municipal de la démission de Mr GRENTE, Président du SMEOM d'Argences. Le nouveau Président est Mr OUIN
- Mr RUIZ demande si un cahier de doléances a été ouvert en Mairie. Réponse oui il est disponible à l'accueil du secrétariat
- Mme ENEE donne un compte rendu de la réunion de la commission scolaire et péri-scolaire du 11 décembre 2018
- Mr GERAUD informe que les travaux d'effacement des réseaux rue Morin Ruffier avancent bien et le remplacement du chauffage à la salle des sports se termine cette semaine
- Mr PIARD informe que le lotissement des Evignettes 2 se termine et des Evignettes 1 avance bien

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h35.